

## Avis CSRPN n° 2017-11

### AVIS DU CSRPN DE LA REUNION SUR LE PLAN DIRECTEUR DE CONSERVATION DE *MUCUNA GIGANTEA*

REUNION PLENIERE DU 5 OCTOBRE 2017

Lieu : Conservatoire botanique

Pétitionnaire : Région Réunion

#### Contexte et objet de la demande :

Dans le cadre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral, la Région Réunion a financé la rédaction par le CBN de Mascarin de plans de conservation de deux espèces spécifiques de la falaise littorale dite « de la corniche ».

Il s'agit :

- du plan de conservation du Bois de paille-en-queue *Monarrhenus salicifolius*
- du plan de conservation de la Mucune géante *Mucuna gigantea*

#### Remarques préalables :

L'organisation du plan est celle, désormais bien connue à La Réunion, des plans directeurs de conservation mis en place en 2003 à La Réunion par le CBN de Mascarin. Ce plan a été suivi par un Comité scientifique et technique dont la composition est rappelée en préambule du plan (plusieurs membres du CSRPN en font d'ailleurs partie).

Le rapportage sur ce dossier est facilité dans ce cas de figure car il y a eu plusieurs réunions de concertation qui ont été mises en place pour son élaboration. Les rapporteurs tiennent ici à souligner cet effort de concertation qui est souvent négligé. La contribution de ce Comité au plan mériterait d'ailleurs d'être mentionnée, *a minima* sous forme d'historique des réunions et versionnages du plan.

Le **plan directeur de conservation de *Mucuna gigantea*** soumis pour avis au CSRPN est **très complet**, bien rédigé et documenté et son contenu est clair et scientifiquement bien étayé. Notamment, **un bon état des lieux, les menaces et les enjeux ont été clairement exposés**. Ce plan dont la qualité et la rigueur scientifique méritent d'être soulignées, n'appelle pas de remarques de fond, si ce n'est celle de la terminologie bioclimatique utilisée, tout au plus quelques remarques et corrections de détail, données à la suite.

Sur la forme, il n'y a pas de remarques particulières. Si ce n'est que les rapporteurs ne souhaitent pas se prononcer sur les fiches actions qui ont été élaborées. En effet, il n'est pas certain que nous soyons ici pour valider les pilotes voire l'implication des partenaires pour ces fiches.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

Ce document **questionne néanmoins fortement** :

- d'une part sur l'indigénat de l'espèce à La Réunion ;
- sur le poids relatif et la priorité à donner aux actions de conservation pour un taxon non endémique et bien représenté dans d'autres territoires de l'ouest de l'océan Indien.

Ces deux points, et plus particulièrement le second, ont fait l'objet d'un débat au sein du CSRPN de La Réunion.

Enfin, la terminologie bioclimatique utilisée pour qualifier la végétation pose la question plus globale de la nécessité d'une véritable étude des bioclimats de La Réunion et l'adoption d'une terminologie compatible avec les indicateurs bioclimatiques actuellement en usage pour la végétation tant à l'échelle mondiale que macro-régionale.

**Suggestions d'amélioration du document :**

1. La variabilité de *Mucuna gigantea* n'a pas encore fait de véritable analyse globale sur l'ensemble de son aire et les traitements infraspécifiques (avec plusieurs sous-espèces géographiques) ou a contrario rassembleurs (le plan s'appuyant sur ce second point de vue) ne sont guère plus convaincants les uns que les autres. Des avancées dans ce domaine pourraient sans doute contribuer à documenter la question d'indigénat, même si la longue circulation marine de graines viables fournit un large spectre possible d'origines et assure probablement un certain brassage génétique tout autour de l'océan Indien.
2. L'analyse chorologique de *Mucuna gigantea* dans l'ouest de l'océan Indien pourrait être complétée en intégrant les données concernant les îles Éparses, un pied de cette espèce étant notamment bien implanté dans un îlot arbustif adlittoral sur karst corallien de la Grande Glorieuse. En outre, des germinations et débuts d'installation supralittorale sans avenir sont régulièrement observés sur le littoral des Éparses en haut de plage ou sur cordon dunaire bordier. Ce qui permet de confirmer la position adlittorale de l'espèce.
3. La compréhension écologique historique et actuelle de l'organisation caténale de la végétation et des habitats de la falaise littorale demeure un aspect insuffisamment appréhendé dans ce plan et limite probablement de ce fait la compréhension écologique et fonctionnelle des populations actuelles de *Mucuna gigantea*.
4. Quelles sont les sources des données de pluviométrie, ceci nécessitant un commentaire par rapport à l'éloignement des stations météorologiques et les modulations topo-climatiques que peut imposer une falaise littorale ? Le plan indique « la pluviométrie semble globalement modérée à faible (1 à 1,5 m/an) ». La carte de synthèse de R. ROBERT (2003) situe le secteur des populations de *Mucuna* à proximité de la limite des 2 m d'eau/an. La discussion fort juste amenée autour des compensations hydriques apportées par les suintements et les proximités de cascades gagnerait à être intégrée dans une approche globale plus claire des conditions écologiques de la falaise littorale.
4. Le terme halin est impropre pour une espèce et qualifie un milieu. Pour une plante, le terme correct est halophile.
5. La formulation « éco-phytosociologiquement » est à éviter. Outre qu'elle est difficile à comprendre, elle est partiellement redondante, la phytosociologie étant déjà une discipline pour partie écologique. De même, « éco-chorologiquement » est une formulation à éviter.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

6. L'affirmation « La végétation de La Réunion a été largement étudiée (RIVALS 1952, CADET 1980, STRASBERG 1994) » est sans doute hâtive. S'il y a bien un territoire qui a été insuffisamment étudié sur le plan de la végétation, c'est bien La Réunion dont la connaissance est encore très incomplète et s'appuie toujours sur des travaux fondateurs solides (RIVALS 1952 et CADET 1980), dont nous connaissons tous l'importance et le rôle précurseur, mais dont les méthodes utilisées auraient besoin d'être complétées et modernisées dans une approche actualisée des sciences de la végétation. À noter que les Cahiers d'habitats de La Réunion portés par le CBN Mascarin visent à contribuer à combler ces lacunes.

7. Les sources des données ne sont pas toujours citées, comme par exemple l'étymologie de l'épithète d'espèce qui est une copie in extenso de document existant (Index des Trachéophytes de La Réunion).

**Avis final du CSRPN :**

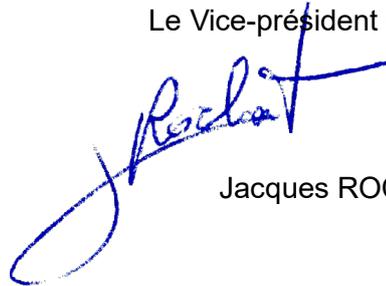
**L'avis suivant est adopté par le CSRPN à l'unanimité :**

**Le CSRPN valide le bilan des connaissances du PDC de la Mucune géante *Mucuna gigantea*.**

**En revanche, en dehors du maintien dans les collections ex situ, le CSRPN estime que les financements associés doivent prioritairement être dévolus aux espèces à enjeu, classées CR et endémiques (notamment Bois de senteur blanc *Ruizia cordata* et Bois de paille-en-queue *Monarrhenus salicifolius*).**

Fait à Trois Bassins, le 13 octobre 2017

Le Vice-président du CSRPN



Jacques ROCHAT